



## **PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE MARIAGE**

- ✓ Une (1) demande manuscrite adressée à Madame le Maire de la Commune de Libreville, laquelle précisera : le jour, la date, l'heure et le lieu souhaité pour la célébration du mariage et éventuellement le souhait du Maire célébrant;
- ✓ Une (1) photocopie pièce d'identité par futur conjoint ;
- ✓ Un (1) imprimé de demande de mariage (à retirer à la Mairie) ;
- ✓ Une (1) attestation sur l'honneur dûment remplie et signée par chaque futur époux attestant qu'il ou elle est célibataire (à retirer à la Mairie) ;
- ✓ Une (1) attestation du choix d'option et du régime matrimonial (à retirer à la Mairie)
- ✓ Une(1) fiche de témoins (à retirer à la Mairie) à laquelle seront jointes les copies de leurs pièces d'identité;
- ✓ Un (1) extrait complet d'acte de naissance datant de moins de deux mois (moins de six (6) mois pour ceux délivrés par les agents diplomatiques, consulaires et autorités publiques étrangères) pour chaque futur marié ;
- ✓ Un (1) certificat de résidence ou Attestation de lieu d'habitation pour chaque futur époux (à retirer la Mairie) ;
- ✓ Un (1) certificat médical prénuptial de chaque futur époux (voir votre Médecin) ;
- ✓ Joindre les copies légalisées des actes de naissances des enfants issus uniquement de la relation des futurs conjoints et ceux provenant d'une adoption plénière ;

### **Autres documents spécifiques :**

- Pour les personnes divorcées, joindre le jugement de divorce et le certificat de non appel ;
- Pour les personnes dont le conjoint est décédé, joindre copies actes de décès et de mariage et un certificat de non remariage;
- Pour l'époux marié sous le l'option polygamie, joindre le livret de famille ;
- Autorisation du commandement en chef pour les militaires ;
- En cas de contrat de mariage délivré par un notaire, joindre l'acte notarié.

### **Pour les ressortissants étrangers**

- Un Certificat de Résidence (à retirer à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) ;
- Copie Carte de séjour ;
- Copie du Passeport en cours de validité et du visa pour ceux en transit ;

- Un (1) certificat de capacité à mariage (**pour les ressortissants français et ceux dont la législation de leurs pays respectifs l'exige**) ;
- Un Certificat de célibat ;
- Une fiche individuelle d'état civil (délivrée par les services compétents de l'Ambassade ou du Consulat)

### Frais de célébration de mariage

- ✓ Location salle VIP (90 places) : quatre cent quatre-vingt mille francs (480.000) Cfa ;
- ✓ Location salle des Maires (130 places) : trois cent cinquante mille francs (350.000) Cfa ;
- ✓ Célébration de mariage hors Mairie : cinq cent trente mille francs (530.000) Cfa. Prendre et joindre à cet effet une ordonnance du Tribunal autorisant la célébration du mariage hors Mairie ;
- ✓ Droit de timbres 10.000 Fcfa ;
- ✓ **En cas de délivrance d'un certificat de non opposition ou une attestation de publication des bans, un droit de timbre supplémentaire vous sera demandé de 5000 Fcfa.**

**NB : Prière de bien vouloir respecter le nombre de places assises en salle de mariages et les conditions d'accès.**

**Modalités de paiement :** Les frais de mariage sont payables au Trésor municipal sur présentation d'un ordre de recette et donnent lieu à la délivrance d'une quittance en bonne et due forme, et aucun mariage ne pourra être célébré sans complément préalable de celle-ci au dossier.

### RESERVATION

La réservation de mariage est gratuite. Fixer la date, le jour, l'heure et la salle de la célébration de votre mariage sur une plage horaire allant de 9h à 17h.

- **Délai de dépôt du dossier :** Deux (2) mois au plus tard avant la date de célébration.

**Important :** Tout retard de célébration de mariage occasionné (imputant les) par les futurs époux correspond à une addition de pénalité de 50000F Cfa toutes les trente (30) minutes. (*Article 4 de la Délibération n° 015/2003/CL-CM du 09 mai 2003, instituant et harmonisant à titre de régularisation un droit d'enregistrement de timbres municipaux sur les actes d'état civil à légaliser*).